



## APPEL A PROJETS 2026 POUR LE PARTAGE DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE A PARIS

Date limite de dépôt des dossiers : mercredi 11 février 2026 23h59

### OBJET ET ÉLIGIBILITÉ

Dans la cadre de sa stratégie Paris Recherche, la Ville de Paris propose un appel à projets visant à favoriser le partage de la culture scientifique à travers le financement de projets mis en œuvre en 2026 sur le territoire parisien.

Pour que les projets soient éligibles,

- Les actions doivent :
  - o démarrer avant fin décembre 2026 ;
  - o se dérouler dans un ou plusieurs arrondissements parisiens ;
  - o s'adresser au grand public parisien.
- Le dossier doit comporter **impérativement** la feuille nommée *annexe AAPCS 2026* complétée par vos soins.
- Si votre structure a été financée en 2025 par la Ville de Paris, vous devez fournir un compte-rendu financier. Si vous ne l'avez pas déjà enregistré sur Paris asso, vous pouvez le joindre à votre dossier de candidature. Vous trouverez un modèle au lien suivant: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

L'appel à projets s'adresse aux associations, coopératives, fondations, organismes publics, organismes de recherche et universités.

Les projets soutenus peuvent prendre la forme d'actions ponctuelles ou de programmations s'inscrivant dans une dynamique annuelle, dès lors qu'ils contribuent aux objectifs de partage de la culture scientifique et présentent un impact avéré sur le territoire parisien.

Chaque structure ne peut déposer qu'un seul projet.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

- qualité scientifique et pédagogique ;

- attention particulière portée aux jeunes publics et aux publics éloignés des sciences ;
- rayonnement sur le territoire parisien (diversité des lieux, capacité du projet à toucher des publics variés, quartiers prioritaires de la Ville) ;
- envergure de la manifestation (ampleur des publics, étendue du projet dans le temps) ;
- valorisation de la recherche parisienne (par la découverte de lieux, de projets de recherche, la rencontre de scientifiques en activité...) ;
- pluridisciplinarité ou développement d'un axe sciences humaines et sociales ;
- originalité, caractère innovant ;
- partenariats scientifiques établis ;
- Capacité à s'autoévaluer.

## FINANCEMENT

Le financement sollicité peut porter sur tous les aspects jugés utiles à la conduite du projet (personnel, fonctionnement, matériel...).

Les projets devront obligatoirement faire l'objet d'un cofinancement public et/ou privé.

Les sources de financements complémentaires (acquis ou sollicités) devront apparaître distinctement dans le budget prévisionnel du projet.

Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation effective du projet tel que présenté dans le dossier de candidature et à la transmission des éléments de bilan demandés. En cas de réalisation partielle ou de modification substantielle du projet, la Ville de Paris se réserve la possibilité d'ajuster le montant de la subvention.

*À titre indicatif, les montants des subventions allouées dans le cadre de la dernière édition de cet appel à projets s'échelonnaient de 1 000 € à 19 000 € pour 21 lauréats.*

*Cette année, comme les années précédentes, le montant total des subventions réparties entre les différents lauréats sera de 150 000 €. Le jury sera particulièrement attentif à la cohérence des montants demandés dans les dossiers de candidature et en tiendra compte dans son évaluation.*

## INSTRUCTION DES DOSSIERS

Un examen de recevabilité des projets sera effectué par le Bureau de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

L'évaluation et la sélection des projets seront réalisées par un comité présidé par l'adjoint.e à la/au Maire de Paris chargé.e de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Vie étudiante ou par son.sa représentant.e.

Les candidats seront informés par message électronique des décisions du comité de sélection.

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

**Le dépôt des dossiers de candidature à l'appel à projets est entièrement dématérialisé.**

**Les dossiers doivent être déposés via le service SUBVENTIONS du portail Paris Asso, au plus tard le mercredi 11 février 2026 à 23h59. Les candidatures adressées par voie de dossier papier ou par courrier électronique ne seront pas prises en compte.**

Les dossiers restés à l'état de brouillon ou soumis après la date limite ne pourront en aucun cas être jugés recevables. Pour cette raison, il est nécessaire d'anticiper votre dépôt de dossier.

## AIDE AU DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

### 1) Référencement sur PARIS ASSO

Cette étape préalable concerne aussi bien les associations loi 1901 que les autres organismes, quelle que soit leur forme juridique. Tout demandeur doit préalablement au dépôt d'un dossier d'appel à projets disposer d'un compte Paris Asso accessible à l'adresse : [PARISASSO.PARIS.FR](http://PARISASSO.PARIS.FR)

**Les organismes non encore inscrits sur le site Paris Asso sont invités à le faire le plus tôt possible**, sans attendre d'avoir constitué le dossier de demande de subvention pour cet appel à projets. Ils peuvent demander, le cas échéant, l'aide des [Maisons de la Vie Associative et Citoyenne](#) en prenant rendez-vous auprès de l'une d'elles.

Les organismes non associatifs qui ne disposaient pas d'un compte Paris Asso doivent d'abord fournir leur numéro SIREN via [ce formulaire](#) et attendre la confirmation du service d'assistance avant de procéder à leur référencement.

**IMPORTANT:** Au premier accès à Paris Asso, il convient de vérifier que le numéro SIREN de la structure apparaît bien dans les informations légales présentées. Dans le cas contraire, il faut le signaler auprès de l'[assistance](#).

**Pour les organismes déjà inscrits, la mise à jour des informations figurant dans Paris Asso est indispensable.**

L'accès au service par le bouton 'faire une demande de subvention' n'est en effet possible que si le statut affiché est 'Mise à jour le ...'

- Si l'association vient de créer son compte et qu'elle ne dispose pas de numéro RNA ou bien si elle avait déjà un statut incomplet dans SIMPA, son statut affiché par Paris Asso sera « à compléter » : elle n'aura pas accès aux demandes de subventions (le bouton demeurant inactif):



L'association devra dans ce cas ajouter dans « documents » ses derniers statuts ainsi que son récépissé de dernière déclaration en préfecture et attendre l'intervention de l'équipe d'assistance de Paris Asso. Le délai pour cette intervention ne dépasse généralement pas 48 heures.

- Si son statut affiché est : « À actualiser », cela signifie que ses informations ont été actualisées pour la dernière fois depuis plus de six mois. Elle devra accéder à ses informations (bouton 'MON ASSO') puis les mettre à jour ou les confirmer afin d'avoir accès au service.

Dès que le statut affiché est 'Mise à jour le ...', le formulaire de demande de subvention est accessible dans la rubrique 'Services' de Paris Asso par un clic sur le bouton 'faire une demande de subvention':

2) Déposer un dossier pour l'appel à projets



**Vous pouvez cliquer sur « Répondre à un appel à projets ».**

**La rubrique s'ouvrira et vous pourrez choisir « Appel à projets Culture scientifique 2026»**

Formulaire de demande à remplir :

*La première partie du formulaire concerne votre structure (association)*

2 Information sur votre structure

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

IV

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'emplois aidés\* Nombre de volontaires\*

0

0

Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique\*

0

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)

10

Besoin d'aide ?

\* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

Quitter

Passer à l'étape suivante

3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ?\*

Oui  Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ?\*

Oui  Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?\*

Oui  Non

Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 \*

2024

CHARGES GLOBALES	2 000
PRODUITS GLOBAUX	1 300
DONT SUBVENTION VILLE DE PARIS	500

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Budget prévisionnel de la structure \*  
(fichier au plus 10Mo autorisé [doc, docx, pdf, xls, xlsx, odt], d'un poids maximal de 10 Mo)

Je ne peux pas fournir le document

Modèle de budget prévisionnel



Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présenter le budget de l'association (produits et charges).

Le budget prévisionnel complet de la structure doit être téléchargé ici.

Vous pouvez ensuite déposer les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

**Comptes précédents validés**

Complétez les informations pour les deux dernières années pour lesquelles les comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir ces comptes 6 mois après leur date de clôture.

	2022	2021
STRUCTURES NON CRÉÉES	■	■
CHARGES		
DONT CHARGES DE PERSONNEL		
PRODUITS		
DONT AIDES PUBLIQUES		
L'ASSOCIATION A PÉDÉ UN MONTANT TOTAL DE DONS OU DE SUBSIDIES INFÉRIEUR A 10 000 €	□	□
DETTES		
CRÉANCES		
TESORERIE		

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

\* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

[Quitter](#) [Passer à l'étape suivante](#)

 PARIS | Subventions [Déposer une demande](#) [Suivre mes demandes](#) [Messages \(5\)](#) 

**Dernier rapport d'activité**

Fournir les documents "rapports d'activité" ou justifier leurs absences

Qu'est-ce que le rapport d'activité ? 

 GLISEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Dernier rapport d'activité \*  
Téléchargez votre dernier rapport d'activité (produit, utilisation) d'un poids maximum de 10 Mo.

Fichier(s) envoyé(s)  
 nouveau\_rtb.pdf  
PDF 52 Mo

Année du document \*  
2022 

Je ne peux pas fournir le document

\* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

[Quitter](#) [Passer à l'étape suivante](#)

**La deuxième partie du formulaire concerne votre projet.**

**5 Objet de la demande**

**Descriptif de la demande**

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composent une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

Objectifs \* 800 caractères maximum

Présenter les objectifs fixés pour votre action en les rattachant au contexte dans laquelle elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

Description \* 2000 caractères maximum

Décrire les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

Bénéficiaires \* 800 caractères maximum

Indiquer le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence etc).

Date de début \* Date de fin \*

Indiquer les dates de réalisation de l'action.

Indicateurs d'évaluation du projet \* 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'appréhender si les objectifs fixés ont été atteints ou non.

▲  
**GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI  
OU SÉLECTIONNER**

Document de présentation complémentaire  
5 fichiers au plus. Formats autorisés [pdf,doc,docx,xls,xlsx] d'un poids maximal de 10 Mo

**Localisation de l'action**

Votre action concerne \*

Tout Paris  
 Un ou des arrondissement(s) en particulier

**Moyens matériels et humains :**

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites \* 800 caractères maximum

Décrire les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (ancrage et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes des bénévoles et/ou salarié-e-s etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 150 mots environ.

BÉNÉVOLES PARTICIPANTS ACTIVEMENT À L'ACTION/PROJET	NOMBRE DE PERSONNES *	NOMBRE EN ETP* *
SALARIÉ		
DONT EN CDI		
DONT EN CDD		
DONT EMPLOIS AIDES		
VOLONTAIRES [SERVICES CIVIQUES...]		

remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concerné, mettre un zéro. ETP : voir fiche en ligne pour la règle de calcul des Equivalents Temps Pleins Travailés

**Vous pouvez télécharger ici le dossier présentant votre projet**

**N'oubliez pas d'indiquer le lieu de l'action si celle-ci est localisée**

**Budget prévisionnel du projet**

TOTAL DES PRODUITS DU PROJET	MONTANT (EN EUROS) *
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (AFFICHÉES AU PROJET)	
SUBVENTION DEMANDÉE À LA VILLE DE PARIS	

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature \*

La subvention sollicitée de C, objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet.

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous

**GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI  
OU SÉLECTIONNER**

Document de présentation du projet  
5 fichiers au plus. Formats autorisés [pdf] d'un poids maximal de 10 Mo

Je ne peux pas fournir le document.

\* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

**Quitter** **Passer à l'étape suivante**

## 6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

### Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets
- Devis investissement
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- Budget Prévisionnel établissement
- Dotations amortissements
- Bilan intermédiaire action n-1
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat
- Fiche descriptive du(des) partenaire.s
- Fiche RH LAEP
- Déclaration CAF
- Aides publiques reçues
- Bilan sphinx apprentissage du français
- Comptes d'établissement
- Facture (justificatif investissement)
- Rapport d'activité établissement
- Agrément Jeunesse et Sports

**Vous pouvez ajouter ici l'annexe AAPCS complétée en cochant la case « dossier de candidature à appel à projets »**

Vous pouvez ajouter ici tout élément permettant aux services de la ville de mieux comprendre votre projet : bilan des actions des années précédentes, CV des intervenants...

Veuillez-vous assurer de la validité des informations transmises. Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.

<b>✓ Type de subvention demandée</b>	<a href="#">Modifier</a>
Votre demande finance un projet ou une action en particulier : evfager	
<b>✓ Information sur votre structure</b>	<a href="#">Modifier</a>
Votre structure est affiliée à l'Urssaf Vos moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée sont 0 employés aidés, 0 volontaires, 0 personnes mis à disposition ou détachés par une autorité publique, 10 Equivalents Temps pleins travaillés	
<b>✓ Informations Financières</b>	<a href="#">Compléter</a>
L'association n'a pas perçu un montant total et cumulé d'aides publiques sur les trois derniers exercices comptables supérieur à 500 000 euros. L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux. Sur le budget prévisionnel 2024, les charges globales sont de 2000, les produits globaux de 1300 , les subventions de la ville de paris de 500 . Vous n'avez pas fourni de document.	
<b>✓ Rapport d'activité</b>	<a href="#">Modifier</a>
Vous avez fourni le rapport d'activité pour l'année 2022 : <a href="#">ici</a>	
<b>✓ Objet de la demande</b>	<a href="#">Compléter</a>
non renseigné non renseigné non renseigné réalisation du non renseigné au non renseigné Les indicateurs pour l'évaluation du projet sont : non renseigné Vous avez fourni le(s) document(s) complémentaire(s) suivant(s) : Votre action est localisée dans les arrondissements suivants : Les moyens suivants seront mobilisés : non renseigné Les moyens suivants seront mobilisés : non renseigné non renseigné salariés Dont : non renseigné , non renseigné CBD , non renseigné emplois aidés , non renseigné volontaires Il n'est pas envisagé de procéder à des recrutements pour la mise en oeuvre du projet Le budget prévisionnel est de non renseigné avec non renseigné de contributions volontaires en nature affectées au projet. La subvention sollicitée de non renseigné représente non renseigné du budget.	
<b>✓ Pièces complémentaires</b>	<a href="#">Modifier</a>
Etape non renseignée	
<b>✓ Contact, RIB et attestation</b>	<a href="#">Compléter</a>

Une synthèse de la demande vous est ensuite présentée et vous permet de voir si vous devez compléter la demande. Si elle n'est pas complète, vous ne pourrez pas l'envoyer. Elle sera conservée en « brouillon ».

### Validation finale de votre demande de subvention :

**ATTENTION, vous devez aller sur « envoyer mes demandes » pour finaliser celle-ci et définitivement transmettre le dossier à la Ville de Paris.**

**Un accusé de réception vous sera envoyé.**

### **3) Quels documents fournir pour une demande de subvention ?**

Les documents numérisés à fournir - en les déposant dans **l'espace Paris Asso de l'association** sont les suivants :

- Les **comptes rendus financiers** pour chacune des subventions perçues pour financer un projet (exigibles six mois après la clôture budgétaire). Ils doivent être fournis via le menu Suivre mes demandes, par un clic sur le bouton ouvrir et justifier.
- Si votre association a un numéro RNA (Répertoire National des Association), le ministère de l'intérieur transmettra à la Ville de Paris les informations sur votre association. Si vous ne voyez pas apparaître ces informations lors de votre inscription sur Paris Asso, il faudra alors fournir dans Paris Asso : la liste à jour des membres du Conseil d'Administration, les statuts de l'association et le dernier récépissé fourni par la préfecture.

*Les documents suivants sont à fournir dans le formulaire lui-même. Hormis le RIB, la non-présentation d'un de ces documents n'est pas bloquante pour l'envoi de votre demande. Vous avez en effet la possibilité de cocher la case « je ne peux pas fournir le document ». Cette case est présente en-dessous de chacun de ces documents :*

- Le dernier rapport annuel d'activité soumis à l'assemblée générale (AG) de l'association ou le descriptif des actions menées l'année antérieure accompagné, le cas échéant, d'un exemplaire des publications de l'association.
- Le procès-verbal de l'assemblée générale (AG) de l'association approuvant les comptes.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal établi au nom de l'association, avec l'intitulé exact de l'association tel qu'elle a été déclarée à la préfecture.
- Si le montant des subventions accordées précédemment ou le montant demandé est supérieur à 23 000€, le bilan, le compte de résultat, et les annexes des deux derniers exercices écoulés certifiés par le président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subventions publiques supérieures à 153.000€; ces comptes sont exigibles six mois après leur date de clôture
- Le budget prévisionnel global de l'association
- Le cas échéant, le budget prévisionnel de l'action pour laquelle la subvention est demandée.

**Pour plus d'informations sur l'utilisation du service numérique : <https://www.paris.fr/pages/le-service-numerique-paris-subventions-24118>**